

Le support en unités de compte MMA Élite Janvier 2022 commercialisé du 3 janvier 2022 au 15 avril 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce support (ou « produit ») ?

Type

Le support en unités de compte MMA Élite Janvier 2022 est adossé à un titre de créance de droit français et présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**. Le capital initialement investi **n'est pas garanti à l'échéance** fixée au 6 mai 2032.

La rémunération éventuelle de ce support est liée à l'évolution du niveau de l'indice sous-jacent : Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points (Bloomberg : CLAMBTR Index).

Code ISIN :	FR0014006AY1
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance .
Émetteur :	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant :	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations de crédit au 25 octobre 2021. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Valeur nominale :	100 €
Période de souscription :	Du 3 janvier 2022 au 15 avril 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).
Commissions de distribution :	Société Générale versera à MMA Vie au titre de cette transaction une commission de distribution qui pourra atteindre 2,50 % TTC payée à la mise en place de la transaction et une commission de distribution annuelle d'un montant maximum de 0,80 % TTC du nominal des titres placés.
Date d'émission :	3 janvier 2022
Publication de la valeur Liquidative :	Valorisation disponible sur Sixtelegurs et REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation :	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera aussi assurée tous les 15 jours par Finalyse (société indépendante financièrement de Société Générale).
Cotation :	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Marché secondaire :	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 % de la Valeur Nominale.

Objectifs :

Ce support est indexé sur l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points, calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Le niveau de clôture de l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points au 29 avril 2022 est retenu comme niveau initial.

➤ Un remboursement anticipé automatique possible les années 2 à 9 :

Les années 2 à 9, si le niveau de clôture de l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points est supérieur ou égal à 95 % de son niveau initial à l'issue de l'année 2 à la date de constatation intermédiaire du 29 avril 2024 ou à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle⁽¹⁾ au cours des années 3 à 9, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 7 mai 2024, le 7 mai 2025, le 7 mai 2026, le 6 mai 2027, le 9 mai 2028, le 8 mai 2029, le 7 mai 2030 ou le 7 mai 2031) :

- **Le capital initialement investi⁽³⁾**

- Et un gain brut⁽⁴⁾ de 7,10 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit :

- **14,20 % (soit 7,10 % x 2)** si le remboursement a lieu en année 2,
- **21,30 % (soit 7,10 % x 3)** si le remboursement a lieu en année 3⁽⁵⁾,
- **28,40 % (soit 7,10 % x 4)** si le remboursement a lieu en année 4⁽⁵⁾,
- **35,50 % (soit 7,10 % x 5)** si le remboursement a lieu en année 5⁽⁵⁾,
- **42,60 % (soit 7,10 % x 6)** si le remboursement a lieu en année 6⁽⁵⁾,
- **49,70 % (soit 7,10 % x 7)** si le remboursement a lieu en année 7⁽⁵⁾,
- **56,80 % (soit 7,10 % x 8)** si le remboursement a lieu en année 8⁽⁵⁾,
- **63,90 % (soit 7,10 % x 9)** si le remboursement a lieu en année 9⁽⁵⁾.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽²⁾.

➤ ...ou un remboursement à l'échéance, l'année 10 :

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (soit le 6 mai 2032) :

Si le niveau final de l'indice

- Si, à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle au cours de l'année 10 (le 29 juillet 2031, le 29 octobre 2031 ou le 29 janvier 2032), l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial ou si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (soit le 29 avril 2032), est supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement final :

- **Le capital initialement investi⁽³⁾**

- **Et un gain brut⁽⁴⁾ de 71 %** (soit un gain brut⁽⁴⁾ de 7,10 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 7,10 % x 10).

- Si l'indice a toujours clôturé à un niveau inférieur à 70 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle au cours de l'année 10 et si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (soit le 29 avril 2032), est strictement inférieur à 70 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 60 % de ce même niveau, alors vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement final :

- **Le capital initialement investi⁽³⁾**

- Si l'indice a toujours clôturé à un niveau inférieur à 70 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle au cours de l'année 10 et si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (soit le 29 avril 2032), est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement final : Le capital initialement investi⁽³⁾ **diminué de la baisse finale de l'indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements pouvant affecter le sous-jacent, la documentation juridique relative au produit prévoit des modalités d'ajustement et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une **perte en capital**. Pour plus de détails sur ces événements et leurs conséquences, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit détaillée à la section « Autres informations pertinentes » à la fin de ce document.

Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de la valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au contrat d'assurance-vie (ou de capitalisation) et en l'absence de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Année 3 : 29/07/2024, 29/10/2024, 29/01/2025 ou le 29/04/2025 ; Année 4 : 29/07/2025, 29/10/2025, 29/01/2026 ou le 29/04/2026 ; Année 5 : 29/07/2026, 29/10/2026, 29/01/2027 ou le 29/04/2027 ; Année 6 : 29/07/2027, 29/10/2027, 31/01/2028 ou le 02/05/2028 ; Année 7 : 31/07/2028, 30/10/2028, 29/01/2029 ou le 30/04/2029 ; Année 8 : 30/07/2029, 29/10/2029, 29/01/2030 ou le 29/04/2030 ; Année 9 : 29/07/2030, 29/10/2030, 29/01/2031 ou le 29/04/2031.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur (SG Issuer) et du Garant (Société Générale).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(5) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

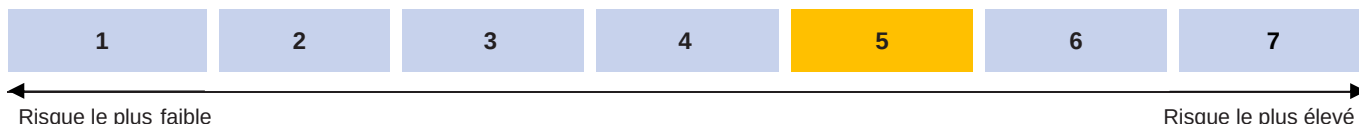
Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- ont des connaissances avancées et une compréhension complète du produit, de son marché et de ses risques et avantages spécifiques, ainsi qu'une expérience pertinente dans le secteur financier, incluant notamment des opérations fréquentes ou des participations importantes dans des produits de nature, de risque et de complexité similaires ;
- recherchent la croissance de leur capital, s'attendent à ce que l'actif sous-jacent évolue de manière à générer un rendement favorable, ont un horizon d'investissement qui correspond à la période de détention recommandée précisée ci-dessous et comprennent que le produit peut être résilié de façon anticipée ;
- acceptent le risque que l'initiateur puisse ne pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et peuvent supporter **une perte totale de leur investissement** ;
- sont prêts à accepter un niveau de risque pour obtenir des rendements potentiels conformes à l'indicateur synthétique de risque présenté ci-dessous ; et suivent les recommandations d'un conseiller professionnel.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit 10 années et 7 jours. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si MMA Vie n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance :

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution future du marché. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Investissement de 10 000 €		1 an	6 ans	10 ans et 7 jours (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 146,63 € -31,81 %	3 902,39 € -13,92 %	2 924,06 € -11,25 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 196,21 € 1,54 %	11 420,00 € 2,14 %	11 420,00 € 1,30 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 929,28 € 7,24 %	11 420,00 € 2,14 %	11 420,00 € 1,30 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11 562,40 € 12,10 %	12 130,00 € 3,12 %	12 307,50 € 2,04 %
Scénario en cas de décès de l'adhérent	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 929,28 €	11 420,00 €	11 420,00 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans et 7 jours, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000,00 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas

MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie, société anonyme, au capital de 144 386 938 euros RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9 - Entreprises régies par le Code des assurances

où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ci-dessous sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000,00 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée
Coûts totaux	393,34 €	722,94 €	997,50 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	3,02 %	1,07 %	0,91 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement (RIY) par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,25 %	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,66 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats : aucune.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement : aucune.

Ces coûts peuvent différer des coûts réels que vous pourriez devoir supporter ou peuvent dépendre de votre choix d'exercer ou non certaines options.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 10 ans et 7 jours jusqu'à la date d'échéance du support, le 6 mai 2032

Toutefois, la durée du support n'est pas connue à l'avance, car il est susceptible d'être remboursé de manière anticipée.

Le produit a pour objectif de vous présenter le profil de remboursement décrit dans la rubrique

« En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer **une perte en capital partielle ou totale. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du produit peut être temporairement ou définitivement suspendue.**

Autres informations pertinentes

La documentation juridique du produit composée : du prospectus de base daté du 14/06/2021 (qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'AMF), des éventuels suppléments à ce prospectus, des Conditions définitives d'émission (« Final Terms ») datées du 30/12/2021 et du résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). La documentation juridique est disponible sur simple demande auprès de la Société Générale à l'adresse suivante : 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex.

MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 118

MMA Vie, société anonyme, au capital de 144 386 938 euros RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9 - Entreprises régies par le Code des assurances